

Pass numériques
Arrêté collectif d'attribution n° 23002339

Le président du Conseil régional,
de la Région Hauts-de-France, siège de Région 151 Avenue du Président Hoover à Lille,

Vu la délibération n°2016.1755 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la politique régionale « Feuille de route numérique régionale », et en particulier son axe 2 « réussir le pari des usages et de l'innovation »,

Vu la « Stratégie nationale pour un numérique inclusif » élaborée en 2018,

Vu les délibérations du Conseil régional n°2019.00610 du 28 mars 2019 et 2019.01475 du 27 juin 2019, relatives à l'expérimentation du déploiement de pass numériques dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache,

Vu la délibération n°2019.01354 du Conseil régional du 27 juin 2019, relative à l'appel à projets de l'État sur les pass numériques,

Vu la décision de l'État d'attribuer un financement de 488 900 € à la Région Hauts-de-France pour l'acquisition et le déploiement des pass numériques sur le territoire régional en 2020 et 2021, ainsi que la convention signée en ce sens,

Vu la délibération n° 2020.00263 de la commission permanente du 4 février 2020 relative à l'acquisition de pass numériques et à leur déploiement en Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2020.01244 de la commission permanente du 1^{er} juillet 2020 relative à la modification du nombre de pass et du calendrier de l'opération, et à l'adoption du règlement d'attribution,

Vu la délibération n° 2022.00258 de la commission permanente du 1^{er} février 2022 relative à la modification du règlement d'attribution des pass numériques,

Vu les demandes de pass numériques déposées sur la plateforme Aides et subventions de la Région,

Arrête :

Dans un contexte où les enjeux de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sont devenus majeurs, le pass numérique constitue un outil d'intervention particulièrement adapté. Il facilite la mise en relation entre d'une part des personnes éloignées du numérique et d'autre part des lieux de médiation spécialisés, où ces personnes pourront être initiées et accompagnées dans leurs usages et pratiques numériques.

Article 1

En application du dispositif régional de pass numérique susvisé, une aide individuelle prenant la forme d'un carnet de 5 ou de 10 pass est accordée aux bénéficiaires conformément au tableau récapitulatif joint en annexe 1 du présent arrêté.

Dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, les carnets de pass seront adressés par les services de la Région à leur bénéficiaire respectif accompagné d'un courrier explicatif de notification.

Article 2

Les demandes d'aide faisant l'objet d'une décision de rejet sont présentées en annexe 2 du présent arrêté.

Cette décision sera notifiée aux intéressés.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

13/4/23

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke extending to the right.

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation

Publié le

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

23002329

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Carnet Attribué
1.			62400	BETHUNE	5 PASS
2.			02200	VILLENEUVE ST GERMAIN	5 PASS
3.			59860	BRUAY SUR L'ESCAUT	5 PASS
4.			59114	ST SYLVESTRE CAPPEL	5 PASS
5.			59000	LILLE	5 PASS
6.			62121	BEHAGNIES	5 PASS
7.			59680	FERRIERE LA GRANDE	5 PASS
8.			02200	SOISSONS	5 PASS
9.			62130	ST MICHEL SUR TERNOISE	5 PASS
10.			59150	WATTRELOS	5 PASS
11.			59300	VALENCIENNES	5 PASS
12.			62250	MARQUISE	5 PASS
13.			59540	CAUDRY	5 PASS
14.			60190	GOURNAY SUR ARONDE	5 PASS
15.			62930	WIMEREUX	5 PASS
16.			60112	TROISSEREUX	5 PASS
17.			80190	NESLE	5 PASS
18.			02200	VAUXREZIS	5 PASS
19.			02200	VAUXREZIS	5 PASS
20.			59115	LEERS	5 PASS
21.			62920	GONNEHEM	5 PASS
22.			60440	BOISSY FRESNOY	5 PASS
23.			59292	ST HILAIRE LEZ CAMBRAI	5 PASS
24.			62420	BILLY MONTIGNY	5 PASS
25.			02200	SOISSONS	5 PASS
26.			59440	AVESNES SUR HELPE	5 PASS
27.			62136	RICHEBOURG	5 PASS
28.			59219	FLOYON	5 PASS
29.			80000	AMIENS	5 PASS
30.			02200	VAUXREZIS	5 PASS
31.			62000	ARRAS	5 PASS

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

23002339

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Carnet Attribué
32.			62930	WIMEREUX	5 PASS
33.			62930	WIMEREUX	5 PASS
34.			62350	BUSNES	5 PASS
35.			62740	FOUQUIERES LES LENS	5 PASS
36.			62440	HARNES	5 PASS
37.			62930	WIMEREUX	5 PASS
38.			59292	ST HILAIRE LEZ CAMBRAI	5 PASS
39.			62930	WIMEREUX	5 PASS
40.			80000	AMIENS	5 PASS
41.			02200	VAUXREZIS	5 PASS
42.			80290	POIX DE PICARDIE	5 PASS
43.			62138	AUCHY LES MINES	5 PASS
44.			02200	VAUXREZIS	5 PASS
45.			02200	VAUXREZIS	5 PASS
46.			59600	MAUBEUGE	5 PASS
47.			62930	WIMEREUX	5 PASS
48.			62930	WIMEREUX	5 PASS
49.			62200	BOULOGNE SUR MER	5 PASS
50.			59830	CYSOING	5 PASS
51.			62630	ETAPLES	5 PASS
52.			59150	WATTRELOS	5 PASS
53.			80550	LE CROTOY	5 PASS
54.			59000	LILLE	5 PASS
55.			59286	ROOST WARENDIN	5 PASS
56.			60240	CHAUMONT EN VEXIN	5 PASS
57.			59000	LILLE	5 PASS
58.			62110	HENIN BEAUMONT	5 PASS
59.			59150	WATTRELOS	5 PASS
60.			59271	VIESLY	5 PASS
61.			62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
62.			02310	PAVANT	10 PASS
63.			80120	ARRY	10 PASS

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

23002339

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Carnet Attribué
64.			80120	ARRY	10 PASS
65.			62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
66.			62850	SURQUES	10 PASS
67.			62850	SURQUES	10 PASS
68.			62890	AUDREHEM	10 PASS
69.			59610	FOURMIES	10 PASS
70.			02310	PAVANT	10 PASS
71.			62100	CALAIS	10 PASS
72.			02310	SAULCHERY	10 PASS
73.			59610	FOURMIES	10 PASS
74.			59100	ROUBAIX	10 PASS
75.			59620	LEVAL	10 PASS
76.			62790	LEFOREST	10 PASS
77.			02310	PAVANT	10 PASS
78.			80120	QUEND	10 PASS
79.			02310	SAULCHERY	10 PASS

ANNEXE 2 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

23002339

**Liste des personnes dont la demande de pass numériques fait l'objet d'un refus
(demande inéligible ou incomplète)**

N° dossier	Nom	Prénom	CP	Ville	Motif du refus
			62280	ST MARTIN BOULOGNE	a déjà bénéficié de 10 pass numériques
			62231	BLERIOD	a déjà bénéficié de 10 pass numériques
			62730	MARCK	a déjà bénéficié de 10 pass numériques
			62280	ST MARTIN BOULOGNE	a déjà bénéficié de 10 pass numériques
			62158	COUTURELLE	a déjà bénéficié de 10 pass numériques